



Rapport annuel 2016

Comité de retraite
des chargés de cours de
l'Université du Québec

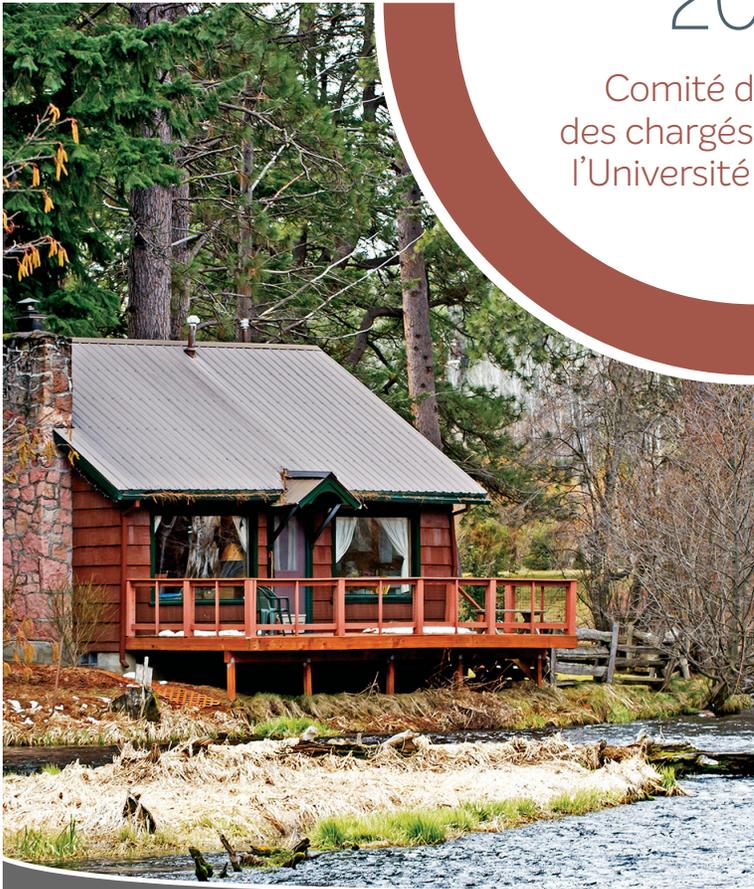


Table des matières

MOT DU PRÉSIDENT	2
ADMINISTRATION	4
ÉVOLUTION DE LA PARTICIPATION	8
SITUATION FINANCIÈRE DU RÉGIME	12
PLACEMENT	17
PERSPECTIVE 2017	29
MEMBRES DU COMITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2016	30
ÉTATS FINANCIERS	32

Intégrité — Respect — Sens des responsabilités — Prudence — Collaboration **(Les valeurs auxquelles souscrivent tous les membres du comité de retraite)**

Je suis heureux de vous annoncer que l'année 2016, tout comme l'année 2015, a été une année positive avec un rendement annuel de 8,7 % et des frais de gestion totaux aussi bas que 0,5 %. Si l'on compare ce rendement à notre politique cible, cela nous procure une valeur ajoutée de 2,4 % pour l'année 2016, et un rendement réel de 7,2 %, si nous tenons compte d'un taux d'inflation de 1,5 %. Sur une période de 4 ans, période durant laquelle nous avons eu nos deux gestionnaires actuels, le rendement annuel a été de 11,9 %. Et depuis la création du Régime en 1990, c'est un rendement de plus de 9 % par année. Ce sont d'excellentes performances. De plus amples renseignements sur ces rendements sont disponibles dans la section « Placement » du rapport annuel dont je vous invite évidemment à prendre connaissance.

Un des multiples avantages du Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec (RRCCUQ) est le fait que les frais de gestion sont de beaucoup inférieurs à ce qui est offert par les caisses, banques, compagnies d'assurance et autres entreprises qualifiées. À titre d'exemple, si l'on présume des versements annuels de 10 000 \$ durant 30 ans placés au taux de 5 %, la somme accumulée serait de 637 524 \$, avec des frais de gestion de 0,5 %. Et si les frais de gestion étaient de 2 %, la somme accumulée serait 490 027 \$, pratiquement près de 150 000 \$ de moins dus aux frais de gestion élevés (en respectant ces hypothèses évidemment).

D'où l'importance de cotiser au RRCCUQ et de profiter de l'opportunité que vous avez de transférer des cotisations volontaires, immobilisées ou non, au RRCCUQ. Informez-vous auprès de la direction.

Mis à part les rendements, l'année 2016 a été une année assez occupée pour la Direction et les membres du Comité de retraite. Voici ci-dessous une liste non exhaustive des travaux sur lesquels la Direction et les membres des comités ont particulièrement travaillé :

- La révision du Règlement du Régime;
- Le choix d'un consultant pour la révision de la politique de placement et de l'évaluation des mandats des gestionnaires;
- L'appel d'offres pour le choix de la firme d'auditeurs;
- La gestion des risques;
- Le dossier FRV (fonds de revenu viager).

Chaque année, les membres du Comité de retraite portent une attention spéciale au rapport de la répondante à l'éthique, Mme Magalie Jutras, qui fait part des déclarations sur les conflits d'intérêts et des déclarations sur les avantages et les cadeaux.

De plus, étant un régime de retraite d'enseignants, nous encourageons la formation, d'où des journées de formation considérées comme essentielles, afin que les membres puissent prendre les décisions appropriées dans le meilleur intérêt des participants, tel que prescrit par la loi.

LE COMITÉ DE RETRAITE, LE COMITÉ EXÉCUTIF ET LE COMITÉ DE PLACEMENT

Le Comité de retraite est un comité paritaire composé de huit représentants élus par les participants actifs, d'un représentant élu par les participants non actifs, de huit représentants nommés par les constituantes, d'un membre indépendant et d'un secrétaire. Ce comité a tenu quatre rencontres en 2016 et le taux de présence fût de 79 %.

Le Comité exécutif est, quant à lui, composé de cinq membres soit : le président, le vice-président, un représentant élu par les représentants des chargés de cours, un représentant nommé par les représentants des constituantes et le secrétaire du Régime. En 2016, le Comité exécutif s'est réuni à cinq reprises et le taux de présence a été de 100 %.

Le Comité de placement est, quant à lui, composé de six membres soit : deux représentants élus par les représentants des chargés de cours, deux représentants nommés par les représentants des constituantes, un membre externe et le secrétaire du Régime. Le président du Comité de retraite assiste régulièrement aux réunions du Comité de placement à titre d'invité. En 2016, le Comité de placement s'est réuni à huit reprises et le taux de présence a été de 92,5 %.

En 2016, M. Claude Bédard, représentant des chargés de cours de l'UQAT, a été remplacé par M. Benoît Perron. Je remercie énormément Claude pour sa participation au Régime et je souhaite la bienvenue à M. Perron.

LA DIRECTION

L'année 2017 sera encore très occupée pour les comités et la Direction. Voici quelques dossiers qui seront étudiés durant cette année :

- Le dossier des fonds de revenu viager (FRV);
- La révision de la politique de placement et de l'évaluation des gestionnaires;
- La gestion des risques;
- Et beaucoup d'autres dossiers qui tiendront occupés à la fois la Direction et les membres du Comité de retraite.

Lors des assemblées annuelles du RRCCUQ, venez faire connaissance avec la Direction du régime soit, Mme Josée Boutet, agente d'administration, M. Zaki Taboubi, conseiller, et M. Jean-Philippe Tremblay, directeur. C'est une équipe pour laquelle je n'ai que de bons mots, tant pour le travail qu'elle accomplit que pour chacun de ses membres. J'apprécie énormément le dévouement que ceux-ci portent au RRCCUQ et je les en remercie chaleureusement en votre nom et au mien.

Vous trouverez dans ce rapport annuel les sujets traitant de l'administration, de l'évolution de la participation, de la situation financière du Régime, des placements, des perspectives pour 2017 ainsi que les états financiers audités du Régime de retraite par la firme Mallette S.E.N.C.R.L..

Je vous souhaite une bonne lecture et vous invite à visiter le site Web du Régime de retraite à l'adresse www.quebec.ca/rcc où vous trouverez plus d'information.

J'aurai un grand plaisir à vous rencontrer encore en 2017, lors de la tenue des différentes assemblées.



Léo Marcotte
Président du RRCCUQ

Plusieurs dossiers ont été portés à l'attention du Comité de retraite du Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec (RRCCUQ) au cours de l'année 2016. Parmi ceux-ci, notons :

Révision du Règlement général du RRCCUQ

Comme mentionné dans les perspectives du rapport annuel 2015, les travaux sur la révision complète du texte du Règlement se sont poursuivis en collaboration avec la firme Morneau Shepell, le consultant externe sélectionné à cet effet.

Le projet final a été approuvé par le Comité de retraite lors de sa rencontre du 3 juin 2016. Conformément aux procédures en vigueur, les modifications apportées ont été adoptées le 28 septembre 2016 par l'Assemblée des gouverneurs. Le nouveau texte du Règlement, qui est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017, a été publié dans la *Gazette officielle du Québec*, le 15 octobre 2016.

Au-delà de la mise à jour du texte, le nouveau Règlement comporte les trois ajouts suivants :

- La possibilité pour un participant non actif de verser des cotisations volontaires;
- La possibilité pour le Comité de retraite d'adopter des mesures permettant aux participants de recevoir des prestations variables;
- La possibilité pour le Comité de retraite de demander des frais aux participants pour la production du relevé faisant état des droits accumulés par le participant au titre du Régime lors d'un partage, ainsi que ceux engagés pour l'exécution de la cession des droits entre conjoints.

Vous pouvez consulter le nouveau texte du Règlement sur le site Web du Régime à l'adresse suivante : http://www.quebec.ca/rcc/reglement_general.php.

Mise en application des nouvelles dispositions du Règlement

À la suite de l'adoption des dernières modifications, le Comité de retraite a approuvé la mise en application des deux dispositions suivantes, à compter du 1^{er} janvier 2017 :

- Partage des droits entre conjoints : des frais seront exigés par le RRCCUQ pour toute nouvelle demande de partage des droits entre conjoints. Conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, les frais exigés seront :
 - 150 \$ pour la production du relevé de partage des droits;
 - 100 \$ pour l'exécution de la cession de droits.
- Cotisations volontaires des participants non actifs : il sera désormais possible pour les participants non actifs de verser des cotisations volontaires en transférant des CRI ou des REER au Régime, à l'instar des participants actifs.

Les participants au Régime ont été informés de la mise en application de ces nouvelles mesures et les formulaires afférents sont disponibles sur le site du Web du Régime.

Choix du consultant pour la révision de la politique de placement et l'évaluation des mandats des gestionnaires

Dans le cadre des discussions sur le processus de révision de la politique de placement et de l'évaluation des mandats des gestionnaires, le Comité de retraite, suite à la recommandation du Comité de placement, a autorisé le recours à un consultant externe afin d'accompagner le Comité de placement dans ces deux mandats. Cette résolution découle de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite qui encourage le recours aux experts externes.

Un cahier de charges a été mis en place et quatre firmes-conseils possédant une bonne réputation sur le marché ont été invitées à prendre part à cet appel d'offres. L'évaluation des soumissions a été effectuée en se basant principalement sur les critères suivants :

- Organisation et structure de la firme;
- Satisfaction des autres clients;
- Expertise dans les régimes de retraite et dans le secteur universitaire;
- Compréhension des besoins et de la méthodologie préconisée (approche, processus, etc.);
- Outils de travail (modèle stochastique, bases de données ou autres);
- Équipe désignée;
- Honoraires.

À la fin du processus d'évaluation, le Comité de retraite a entériné le choix de la firme Mercer comme consultant externe. Cette firme s'est distinguée au niveau de la compréhension des besoins et du processus de révision de la politique de placement et de l'évaluation des mandats des gestionnaires, tout en ayant des honoraires compétitifs par rapport aux autres soumissionnaires.

Vous trouverez un suivi de l'avancement des travaux de révision de la politique de placement dans la section « Placement » de ce rapport.

Dossier Fonds de revenu viager (FRV)

Comme attendu, la Loi sur les régimes complémentaires de retraite a été modifiée, afin de permettre aux régimes à cotisation déterminée de verser des prestations variables. Cette disposition est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 et le règlement afférent à la mise en application de cette disposition a été publié le 20 juillet 2016 dans la *Gazette officielle du Québec*.

Soucieuse de la problématique de l'augmentation des sorties des actifs en lien avec le vieillissement des participants au Régime, le Comité de retraite s'est donné comme mandat d'effectuer une étude de faisabilité pour valider la pertinence d'offrir les FRV au sein du Régime. L'objectif du Comité de retraite étant de permettre aux participants au Régime de maintenir un lien avec l'Université du Québec et d'offrir des services de qualité à des frais compétitifs.

Cette étude sera menée par la Direction du Régime et le Comité exécutif, et le rapport final sera déposé au Comité de retraite avant la fin de l'année 2017.

Pratiques souhaitées pour favoriser l'adhésion au Régime

À la suite du dépôt du bilan des adhésions de l'année 2016, le Comité de retraite a constaté que le taux d'adhésion demeure en deçà de ses attentes, comme les années précédentes. Face à cette situation, le Comité de retraite a mandaté la Direction pour dresser l'état de la situation et colliger les pratiques entreprises dans chaque établissement afin de communiquer avec les chargés de cours admissibles. Ce qui permettra de favoriser le partage des idées et des façons de faire, afin d'encourager l'adhésion et de faciliter la promotion du Régime.

Dans ce cadre, des outils ont été préparés. Ils sont à la disposition des membres du Comité de retraite et également disponibles aux services des ressources humaines dans les établissements de l'Université du Québec pour être transmis aux chargés de cours admissibles.

Appel d'offre pour le choix des auditeurs

Le Comité de retraite a mis en place un sous-comité avec un mandat de mener à terme un appel d'offres pour le choix des auditeurs, puisque l'entente de service avec Mallette S.E.N.C.R.L. était arrivée à échéance.

Six firmes d'auditeurs ont donc été approchées, afin d'obtenir une offre de service selon les paramètres précisés dans le cahier des charges mis en place à cet égard.

Après avoir considéré les différentes propositions, notamment les honoraires proposés, la méthodologie d'audit suggérée et l'expérience en audit des régimes de retraite notamment ceux du milieu universitaire, la firme Mallette S.E.N.C.R.L. a été retenue pour agir à titre d'auditeurs indépendants du RRCCUQ pour les cinq prochaines années financières.

À noter que la nouvelle associée responsable du dossier du Régime chez Mallette est désormais Mme Louise Dagnault, CPA auditrice, CA.

Rapport sur le quatrième exercice d'autoévaluation

Conformément aux pratiques d'une bonne gouvernance, le Comité de retraite, le Comité exécutif, le Comité de placement et la Direction du Régime se sont prononcés sur le respect de leurs responsabilités à l'égard de leurs mandats. Ils ont été invités à faire leur autoévaluation afin de déterminer leur degré de satisfaction quant à l'acquittement de leurs devoirs. Rappelons que l'objectif de cet exercice est de doter le Régime des procédures et des structures nécessaires pour optimiser la qualité de son administration.

Un rapport final a été déposé au Comité de retraite. Celui-ci souligne la satisfaction exprimée à l'égard des divers comités et de la Direction quant à l'acquittement de leurs devoirs. Pour les mesures visant à l'amélioration de certains aspects du fonctionnement du Régime, il a été convenu d'attendre les résultats de l'analyse sur la gestion des risques avant de les proposer.

Formation des membres du Comité de retraite

La Direction du Régime a organisé, le 2 juin 2016 à Québec, une session de formation à l'intention des membres du Comité de retraite. Les thèmes de cette formation étaient :

- Les produits de placement et les marchés financiers;
- L'étude sur les décaissements du RRCCUQ.

Les membres du Comité de retraite ont été satisfaits de la pertinence des sujets abordés et de la qualité des présentations.

Comme chaque année, les membres du Comité de retraite ont été invités à prendre part à certains colloques et formations traitant de la retraite ou de sujets connexes. À cet égard, mentionnons les formations offertes par Retraite Québec, l'Association de la retraite et des avantages sociaux du Québec, l'Institut canadien de la retraite et des avantages sociaux, le Cercle finance du Québec et l'International Foundation of Employee Benefit Plans.

Rappelons que l'organisation de ces sessions de formation fait partie des suivis du Règlement intérieur qui oblige le Comité de retraite à prendre les mesures requises pour la formation de ses membres. L'objectif est de permettre aux membres de parfaire leurs connaissances et de bien comprendre leur rôle et leurs responsabilités, et ce, afin de mieux s'acquitter de leur fonction de fiduciaire.

Information aux participants

La Direction du Régime a procédé à la mise à jour du communiqué intitulé « RRCCUQ – Comment et pourquoi y contribuer? ». À noter que le but de ce communiqué est de faire connaître le Régime et de répondre aux questions fréquemment posées sur ses avantages et son fonctionnement.

Conformément à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, un avis a été transmis aux participants pour les tenir informés des modifications apportées au Règlement. Les participants ont été informés, par la suite, de la mise en application des nouvelles dispositions du Règlement.

À rappeler que la préparation et la diffusion des communiqués portant sur les dispositions du Régime découlent de la volonté des membres du Comité de retraite d'offrir une information complète aux chargés de cours. Les participants du Régime sont d'ailleurs invités à transmettre au Comité de retraite des suggestions pour les prochains communiqués.

Vous trouverez tous les communiqués sur le site Web du Régime, à l'adresse suivante :
http://www.quebec.ca/rcc/documents_information.php.

Assemblée annuelle

Encore cette année, le choix d'organiser des rencontres avec les participants du Régime s'est avéré judicieux. Les rencontres, qui se sont déroulées à Trois-Rivières, à Chicoutimi et à Montréal, ont attiré de nombreux chargés de cours. Les membres du Comité de retraite ont exprimé leur intérêt à réitérer cette expérience, dans la mesure du possible. L'assemblée annuelle réalisée par vidéoconférence a également été maintenue pour les participants des autres établissements. Les chargés de cours, qui ont participé aux rencontres, ont été satisfaits du déroulement des assemblées.

Assurance responsabilité des fiduciaires

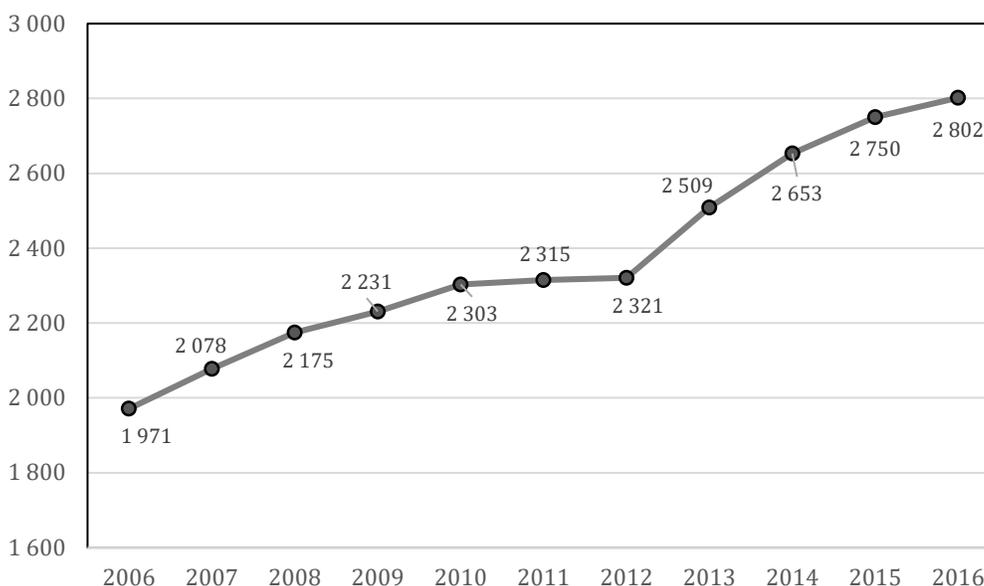
Le contrat d'assurance responsabilité des fiduciaires du Régime a été renouvelé avec la firme Chubb du Canada, avec une réduction de 5 % au niveau de la prime et selon les mêmes conditions, garanties, limites et franchises que celles de l'année précédente. Le Régime bénéficie ainsi de la même couverture à l'égard des risques auxquels s'exposent les membres du Comité de retraite dans l'accomplissement de leurs tâches, avec des coûts inférieurs à ceux de l'exercice précédent.

Évolution de la participation

En 2016, 195 nouveaux participants ont commencé à cotiser au Régime, comparativement à 227 pour 2015.

L'augmentation nette du nombre de participants est toutefois de 52, en raison de 143 départs en 2016. Le nombre total de participants est ainsi passé de 2 750 en 2015 à 2 802 en 2016, représentant une augmentation de 1,9 %. Le graphique 1 permet d'observer une croissance de 42,2 % du nombre de participants entre 2006 et 2016.

Graphique 1
Évolution du nombre de participants



Concernant la répartition par sexe, au 31 décembre 2016, sur les 2 802 participants actifs et non actifs, le nombre d'hommes s'élève à 1 536 (54,8 % de la participation totale), alors que le nombre des femmes s'élève à 1 266 (45,2 % de la participation totale).

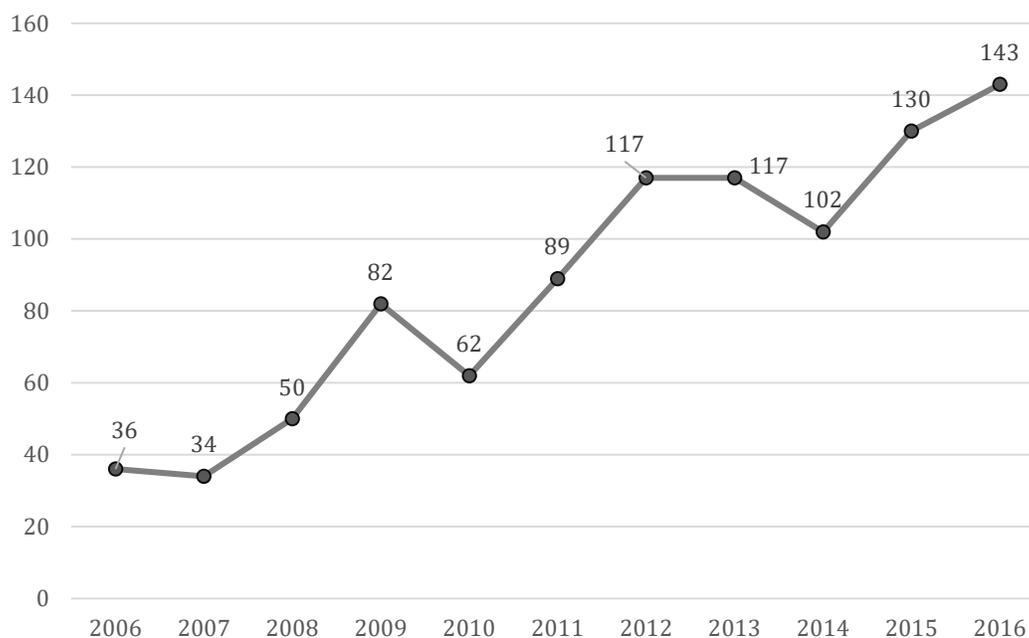
Le tableau 1 présente la répartition des 195 nouvelles adhésions selon les établissements. Comme les années précédentes, on retrouve à l'UQAM la plus forte augmentation. Ce tableau présente également la répartition des départs en 2016 selon l'établissement. On dénote que 143 participants ont quitté le Régime en 2016, pour l'une ou l'autre des raisons suivantes :

- la retraite;
- le transfert à un autre régime de retraite;
- le transfert dans un CRI;
- le transfert dans un REER;
- le décès du participant.

	Adhésions	Départs	Écart
UQAM	54	58	-4
UQTR	39	25	14
UQAC	15	14	1
UQAR	24	12	12
UQO	28	17	11
UQAT	7	6	1
ENAP	1	2	-1
ETS	27	9	18
Total	195	143	52

Le graphique 2 montre l'évolution des départs de 2006 à 2016. On peut constater que le nombre de départs en 2016 est supérieur à celui de 2015, année au cours de laquelle 130 participants avaient quitté le Régime.

Graphique 2
Évolution du nombre de départs (2006-2016)

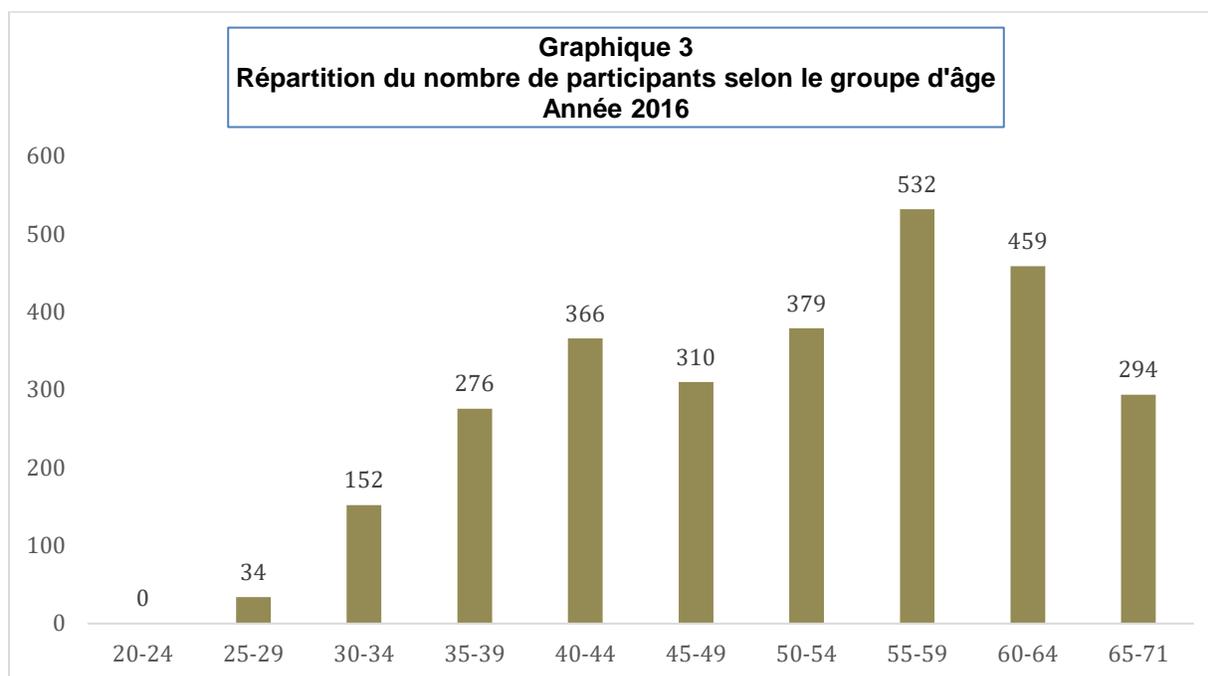


Le tableau 2 illustre l'augmentation de l'âge moyen des participants au cours de la dernière décennie. Après l'atteinte d'un sommet en 2012, nous constatons une inversion de cette tendance expliquée par l'allègement des critères d'admissibilité qui sont entrés en vigueur en 2013. L'âge moyen est ainsi resté au même niveau qu'en 2015, soit 51,5 ans. Le nombre significatif des nouveaux participants en 2016, conjointement avec le nombre important des participants qui ont pris leur retraite, a permis de maintenir l'âge moyen des participants au Régime à ce niveau.

Tableau 2 Évolution de l'âge moyen	
31 décembre 2006	50,5 années
31 décembre 2007	50,8 années
31 décembre 2008	51,3 années
31 décembre 2009	51,5 années
31 décembre 2010	51,8 années
31 décembre 2011	52,2 années
31 décembre 2012	52,5 années
31 décembre 2013	51,8 années
31 décembre 2014	51,7 années
31 décembre 2015	51,5 années
31 décembre 2016	51,5 années

Entre le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2016, l'âge moyen des participants au Régime a augmenté d'une (1) année. Les participants âgés de 55 ans et plus, donc admissibles à la retraite, représentent 45,9 % de tous les participants au Régime.

La répartition du nombre de participants selon le groupe d'âge, telle qu'illustrée au graphique 3, permet de constater que la majorité des participants se retrouve dans les trois groupes suivants : les 50-54 ans, les 55-59 ans et les 60-64 ans.



Le tableau 3 permet d'observer l'évolution de la participation au Régime dans les établissements du réseau de 2006 à 2016. Durant cette période, la participation est passée de 1 971 à 2 802, soit une augmentation de 42,2 %.

L'ÉTS, avec une augmentation de son nombre de participants de plus de 158 %, a connu la plus forte croissance au sein du réseau au cours des dix dernières années. Toutefois, en termes absolus et contrairement aux années précédentes où c'était l'UQAM qui avait la plus forte augmentation, c'est l'UQTR qui dépasse les autres

établissements, avec une augmentation de 160 participants lors de la même période. L'UQTR est suivie de près par l'UQO avec une augmentation de 158 participants au cours de la période concernée.

Tableau 3
Évolution de la participation par établissement

2006-2016

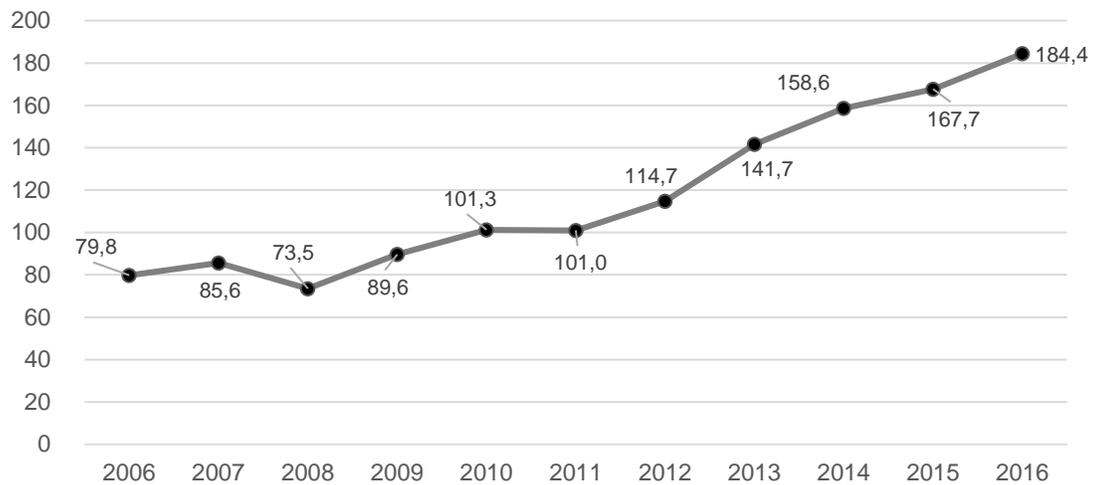
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
UQAM	989	1 034	1 071	1 088	1 084	1 064	1 031	1 107	1 138	1 159	1 127
UQTR	316	338	345	349	361	355	357	389	425	454	476
UQAC	160	172	180	188	203	205	217	227	232	229	228
UQAR	144	147	162	165	172	184	195	209	233	248	262
UQO	197	212	232	241	262	271	277	307	333	334	355
UQAT	62	70	75	79	83	85	86	91	92	101	104
ENAP	22	23	24	26	31	36	37	35	37	37	41
ÉTS	81	82	86	95	107	115	121	144	163	188	209
Total	1 971	2 078	2 175	2 231	2 303	2 315	2 321	2 509	2 653	2 750	2 802

Situation financière du Régime

Évolution de l'actif net

L'actif net de la caisse du Régime, au 31 décembre 2016, est de 9,9 % supérieur à celui au 31 décembre 2015. L'actif net avait enregistré une croissance de 5,7 % en 2015 et de 11,9 % en 2014. Le graphique 4 permet de visualiser l'évolution de l'actif net durant la période 2006-2016.

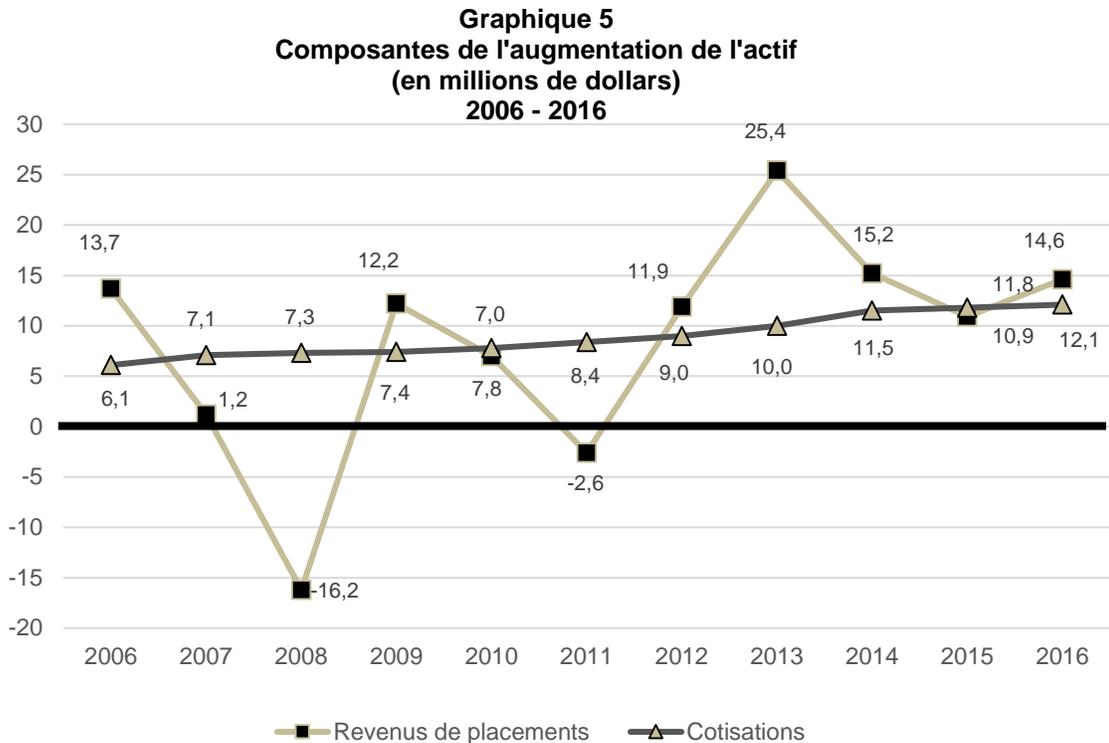
Graphique 4
Évolution de l'actif net (en millions de dollars)
2006 - 2016



Augmentation de l'actif

L'évolution de l'actif en 2016 s'explique, d'une part, par des cotisations de 11 519 030 \$ (supérieures de 84 276 \$ par rapport à celles de 2015) auxquelles se sont ajoutées des sommes en provenance d'autres régimes de retraite, pour un montant de 85 904 \$, et, d'autre part, par le versement de cotisations volontaires totalisant 523 079 \$. À ces sommes, viennent s'ajouter des revenus nets de placement de 14 583 217 \$.

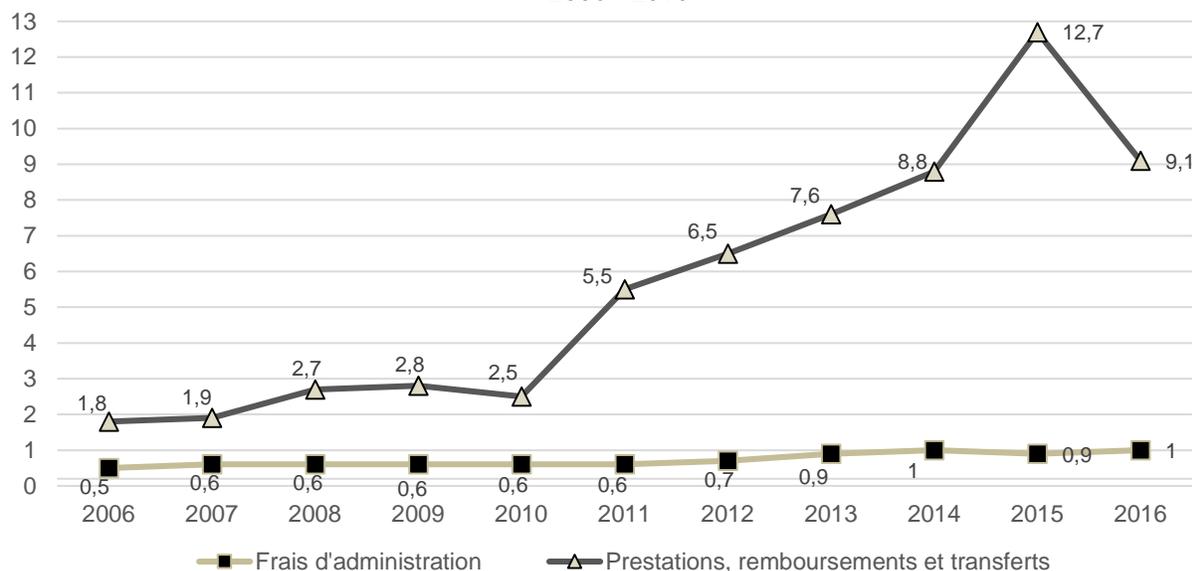
Au cours de l'année 2016, et contrairement à l'année précédente, ce sont les revenus de placements qui ont le plus contribué à l'accroissement de l'actif. Le graphique 5 permet d'observer le poids relatif des cotisations et des revenus de placements dans le temps.



Diminution de l'actif

Les prestations versées, les remboursements et les frais administratifs réduisent toutefois l'actif. En 2016, 9 059 688 \$ ont été versés sous forme de prestations ou de transferts aux participants. À cette somme s'ajoutent les frais administratifs de 971 515 \$. On observe qu'en 2016, les prestations versées et les transferts aux participants ont diminué d'une façon significative (diminution de 28,5 %, en 2016; comparativement à une augmentation de 44,3 %, en 2015). Il s'agit en effet de la première baisse enregistrée depuis 2010. Toutefois, les projections actuarielles réalisées par la Direction du Régime sur les simulations des sorties des actifs confirment la tendance haussière expliquée par la maturité du Régime. En regard des effets appréhendés du vieillissement et, par conséquent, de l'augmentation des transferts de fonds vers d'autres véhicules financiers, la tendance haussière des sommes versées en prestations et transferts, telle qu'observée dans cette étude, demeure d'actualité et nécessite un suivi périodique du Comité de retraite. Le graphique 6 présente l'évolution des composantes de la diminution de l'actif depuis 2006.

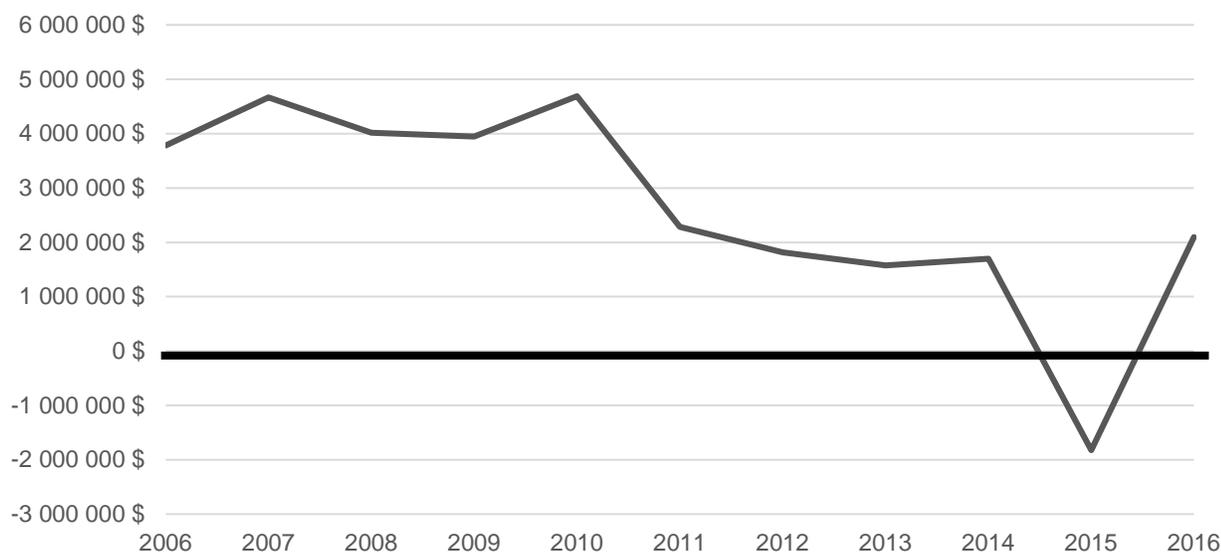
Graphique 6
Composantes de la diminution de l'actif
(en millions de dollars)
2006 - 2016



Évolution des flux nets

Une analyse des entrées et des sorties de fonds nous permet de constater le flux net de trésorerie au courant de l'année. Le graphique 7 montre l'évolution des flux nets durant la période 2006-2016. L'analyse de ce graphique illustre la tendance baissière de la variation nette des flux monétaires. Après une année 2015 pendant laquelle nous avons observé pour la première fois un flux net négatif, expliqué par l'accroissement record des prestations versées et des transferts, nous enregistrons un retour aux flux positifs.

Graphique 7
Évolution des flux nets
2006-2016



Comme mentionné dans la section précédente, une étude sur les scénarios de sorties d'actifs a été présentée au Comité de retraite. Les principaux constats concernant l'évolution des flux nets sont les suivants :

- ♦ 2015-2018 : Flux positifs, croissance de la caisse et décaissement entre 7 M\$ et 12 M\$;
- ♦ 2019-2020 : Flux légèrement négatifs, légère croissance de la caisse et décaissement entre 15 M\$ et 20 M\$;
- ♦ 2021-2025 : Flux fortement négatifs, stagnation de la caisse et décaissement aux alentours de 25 M\$ / année.

À noter que ces constats ne tiennent pas compte de l'implantation éventuelle de l'option FRV.

Les frais administratifs

En termes absolus, la majorité des frais administratifs est reliée à la croissance de l'actif. Ainsi, plus l'actif du Régime augmente, plus les frais des gestionnaires de placement sont élevés.

Les salaires et les charges sociales ont légèrement diminué, et ce, à cause notamment de la rémunération du membre externe au Comité de placement qui est déterminée selon le nombre de rencontres. La partie assumée par le Régime pour la rémunération du personnel de la Direction est demeurée inchangée, conformément aux termes du protocole d'entente en vigueur avec le siège social de l'Université du Québec. À rappeler que les dépenses en salaires incluent une partie de la rémunération du président du Comité de retraite. Elles incluent aussi la rémunération du membre indépendant et du représentant des participants non actifs qui est déterminée selon le temps alloué par ces personnes aux réunions du Comité de retraite.

Les frais de formation, de déplacements, de représentation et divers ont, pour leur part, connu une augmentation significative (29 701 \$ en 2016, comparativement à 15 924 \$ en 2015). Le paiement des frais de publication à la *Gazette officielle du Québec*, l'ajustement des taxes à la consommation ainsi que les frais de déplacement et de séjour liés aux rencontres supplémentaires des comités expliquent en partie cette augmentation.

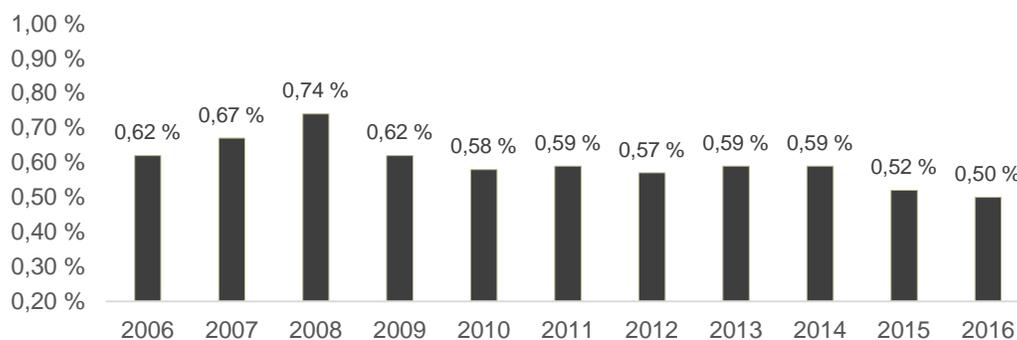
En ce qui concerne l'assurance responsabilité des fiduciaires, elle s'élève à 9 173 \$ en 2016, un coût légèrement à la baisse par rapport à celui de 2015. Les honoraires des gestionnaires et du fiduciaire sont aussi en hausse comparativement à 2015, en conséquence de l'accroissement des actifs sous gestion (respectivement 649 946 \$, en 2016, et 617 544 \$, en 2015).

Pour les frais du soutien administratif, les factures s'élèvent à 135 100 \$, en légère augmentation par rapport à celles de 2015 (132 527 \$). Ces frais sont calculés sur la base du nombre des participants au Régime, qui a augmenté en 2016.

Des honoraires de 23 154 \$ ont été dépensés pour les frais des consultants externes qui ont accompagné le Comité de retraite dans la révision du Règlement du Régime et dans la révision de la politique de placement.

Le graphique 8 permet de constater que les frais assumés par les participants au Régime se sont maintenus en deçà de 0,8 % de l'actif total depuis 2006. En termes relatifs, les frais administratifs sont en baisse, passant de 0,52 % de l'actif, en 2015, à 0,5 %, en 2016 (calcul établi avant la déduction des frais et des transferts); le taux le plus bas depuis la création du Régime. Un contrôle soutenu des dépenses associé à une croissance des cotisations et à des revenus de placement positifs explique cette réduction.

Graphique 8
Évolution des frais administratifs en pourcentage de l'actif
(avant déduction des frais administratifs et des transferts)
2006 - 2016



Placement

Le Comité de placement s'est réuni à huit reprises en 2016 afin de faire cheminer les principaux dossiers qui sont détaillés ci-dessous.

Politique de placement

La politique de placement a continué de faire l'objet de toute l'attention du Comité de placement.

La répartition des actifs du fonds régulier et celle du fonds conservateur, exprimée en pourcentage de la valeur marchande du portefeuille découlant de la politique de placement actuelle, est présentée aux tableaux 4 et 5.

Tableau 4 Répartition des actifs du fonds régulier			
Groupe d'actifs	Répartition		
	Minimale	Cible	Maximale
Valeurs à court terme	0 %	5 %	65 %
Revenus fixes	10 %	40 %	60 %
Titres de participation	25 %	55 %	70 %
- Actions canadiennes	5 %	20 %	50 %
- Actions étrangères	10 %	35 %	50 %

Tableau 5 Répartition des actifs du fonds conservateur			
Groupes d'actifs	Répartition		
	Minimale	Cible	Maximale
Encaisse, titres à court terme et revenus fixes	75 %	80 %	100 %
Titres de participation : actions canadiennes et étrangères	0 %	20 %	25 %

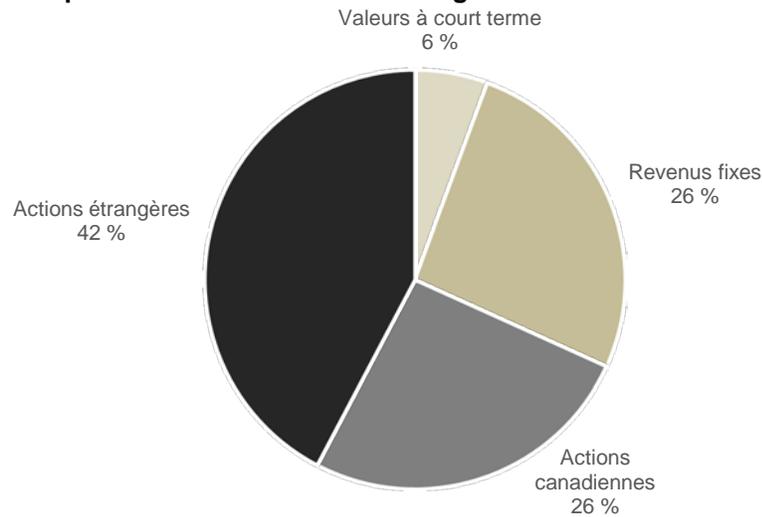
Les directives de placement du fonds régulier en pourcentage de la valeur marchande du portefeuille du Régime qui ont été données à Letko Brosseau et à Fiera Capital sont présentées aux tableaux 6 et 7. Les rendements et les choix de placement que vous retrouverez dans ce rapport sont le résultat de la gestion des placements par ces deux gestionnaires.

Tableau 6 Fonds régulier Directives de placement pour Letko Brosseau			
	Minimum	Cible	Maximum
Valeurs à court terme	0 %	5 %	65 %
Revenus fixes	10 %	45 %	60 %
Titres de participation :	25 %	50 %	65 %
- Actions canadiennes	5 %	22,5 %	50 %
- Actions étrangères	10 %	27,5 %	40 %

Tableau 7 Fonds régulier Directives de placement pour Fiera Capital			
	Minimum	Cible	Maximum
Valeurs à court terme	0 %	5 %	65 %
Revenus fixes:	10 %	30 %	60 %
- Gestion active	3 %	9 %	18 %
- Gestion tactique	7 %	21 %	42 %
Titres de participation :	25 %	65 %	75 %
- Actions canadiennes «Core»	5 %	15 %	50 %
- Actions mondiales	10 %	50 %	60 %

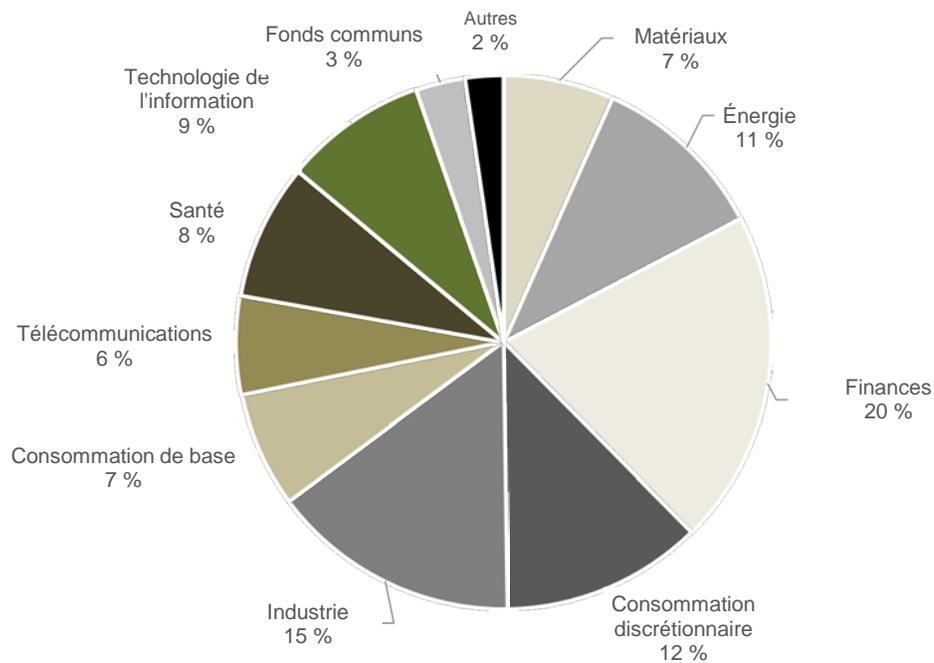
Le graphique 9 présente la répartition des actifs du fonds régulier au 31 décembre 2016.

Graphique 9
Répartition des actifs du fonds régulier au 31 décembre 2016



Le graphique 10 illustre la répartition des titres de participation du fonds régulier par secteur d'activité au 31 décembre 2016.

Graphique 10
Répartition sectorielle des titres de participation du fonds régulier au 31 décembre 2016



Suivi de la révision de la politique de placement

À la suite du choix du consultant externe, le Comité de placement a entamé la révision de l'énoncé de la politique de placement, lequel a été conçu afin d'atteindre les objectifs d'investissement de l'ensemble des participants. L'objectif poursuivi étant toujours l'optimisation du rendement total de la caisse par des investissements de qualité et des liquidités adéquates, tout en maintenant un niveau de risque acceptable et approprié.

L'approche adoptée consiste à analyser la présente politique de placement, afin de vérifier si elle a permis aux participants du Régime de bénéficier du rendement des marchés à moyen et à long terme, tout en tenant compte du risque assumé et de la réalité du Régime. Cette révision consiste également à déterminer s'il ne serait pas approprié d'effectuer des changements face aux nouvelles perspectives économiques et financières auxquelles le Régime sera confronté au cours des prochaines années.

Les travaux se sont articulés autour des axes suivants :

- Les objectifs de placement pour chaque fonds et les mesures de risque appropriées;
- Les préférences en matière de placement;
- Les catégories d'actifs à considérer;
- Les répartitions cibles à modéliser pour une analyse plus poussée lors de la dernière étape;
- Les hypothèses (salaires, période d'accumulation, etc.) à utiliser pour les modélisations stochastiques.

Les discussions continueront en 2017 pour déterminer la répartition cible à retenir pour le fonds régulier et le fonds conservateur. Elles se poursuivront également sur les directives de placement à donner aux gestionnaires qui seront établies en se basant aussi sur les résultats de l'évaluation des mandats de ces gestionnaires.

Politique de droit de vote

Le Comité de placement a continué l'exercice de reddition de compte consistant à interroger systématiquement le gestionnaire sur le sens de ses votes relatifs à certaines entreprises identifiées par le Comité de placement. Il est à noter que l'exercice des droits de vote, associés aux titres de participation détenus par le Régime, est délégué au gestionnaire Letko Brosseau, qui doit s'acquitter de cette responsabilité dans l'intérêt du compte.

Parallèlement, et en suivi de la politique de droit de vote, une analyse comparative a été réalisée entre les votes exprimés par procuration au nom du Régime par Letko Brosseau et ceux du Régime de retraites des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (Teachers), de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) et du Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ).

L'analyse des votes, pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 30 juin 2016, montre des taux de concordance de 92,9 % entre Letko Brosseau et Teachers, de 88,6 % entre Letko Brosseau et la CDPQ et de 42,7 % entre Letko Brosseau et le RRUQ. Ces taux élevés de concordance satisfont le Comité de retraite quant à la politique du gestionnaire en matière de droit de vote et ne nécessitent pas l'engagement de frais supplémentaires pour gérer autrement les droits de vote du Régime.

Compte tenu de ces éléments, les membres du Comité de retraite ont approuvé la recommandation du Comité de placement à l'effet de continuer à suivre la ligne de conduite qui a été adoptée, soit de :

- Procéder à cet exercice comparatif tous les deux ans;
- Continuer à déléguer au gestionnaire l'exercice des droits de vote associés aux titres de participation détenus à la caisse du Régime. Le gestionnaire devant s'acquitter de cette responsabilité dans les intérêts du compte;
- Poursuivre l'exercice de reddition de compte, qui consiste à interroger systématiquement le gestionnaire sur le sens de ses votes pour certaines entreprises identifiées par le Comité de placement.

Pour les actifs investis dans les titres de participation avec Fiera Capital, nous vous rappelons que ceux-ci sont investis dans les fonds communs d'actions de ce gestionnaire. Les droits afférents à ces titres appartiennent donc à ce gestionnaire et non au Régime.

Rendement du Régime et performance des gestionnaires

Pour la conjoncture économique mondiale, selon Letko Brosseau, beaucoup de changements ont été enregistrés durant l'année 2016. Au début de l'année, la crainte d'un ralentissement marqué en Chine et une faible croissance aux États-Unis ont déstabilisé les marchés financiers. Au mois de février, les prix du pétrole et des métaux de base ont touché de nouveaux plateaux, l'indice S&P 500 ayant reculé de 11 % et les taux des obligations canadiennes de 10 ans se situant autour de 1 %. Par la suite, l'incertitude politique créée par le vote en faveur de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne et par l'élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis a amplifié les préoccupations des investisseurs.

Malgré ces événements, l'activité économique mondiale n'a cessé de progresser. À la fin de 2016, la plupart des grandes places boursières étaient à la hausse et les taux d'intérêt à long terme avaient grimpé de 75 points de base aux États-Unis et de 68 points de base au Canada, dans l'anticipation d'une croissance plus forte. Les prix des produits de base ont rebondi et les secteurs pétrolier et minier ont été les plus performants du marché boursier.

L'année 2016 a été volatile pour les marchés financiers et les actions mondiales ont clôturé 2016 avec une performance mitigée. Le rendement global (en \$ CA) a atteint 8,6 % pour le S&P 500, 21,1 % pour le S&P/TSX, 0 % pour le DAX, - 4 % pour le FTSE 100 et 2,5 % pour le Nikkei. Les marchés en développement ont aussi affiché une performance robuste, l'indice MSCI Marchés émergents a connu une croissance de 7,9 %.

Dans cette conjoncture économique, le fonds régulier a enregistré un rendement brut de 8,7 % en 2016. Un résultat satisfaisant compte tenu des anticipations des marchés financiers et des conditions économiques qui prévalaient au début de l'année. Ce rendement a permis à la caisse du Régime de continuer à croître et d'atteindre un nouveau sommet quant à l'actif sous gestion. Rappelons que l'application des stratégies de placement arrêtées par le Comité de retraite vise à avoir une diversification judicieuse entre les classes d'actifs et entre les deux gestionnaires. Encore cette année, la complémentarité des deux gestionnaires a eu comme résultat de produire ce rendement positif et de dégager une valeur ajoutée de 2,4 %, qui sera analysée dans les prochaines sections.

Quant aux comparaisons par rapport aux univers de performance de référence, les rendements de Letko Brosseau sont supérieurs à ceux colligés par les firmes d'actuaire-conseils Morneau Shepell (médiane : 8 %) et Normandin Beaudry (médiane : 7,7 %). Pour Fiera Capital, 2016 a été une année difficile en termes relatifs et ses rendements sont inférieurs à ces univers. Toutefois, sur des horizons de moyen et long terme, ce gestionnaire enregistre des performances supérieures aux médianes avec les rendements du portefeuille équilibré du Régime.

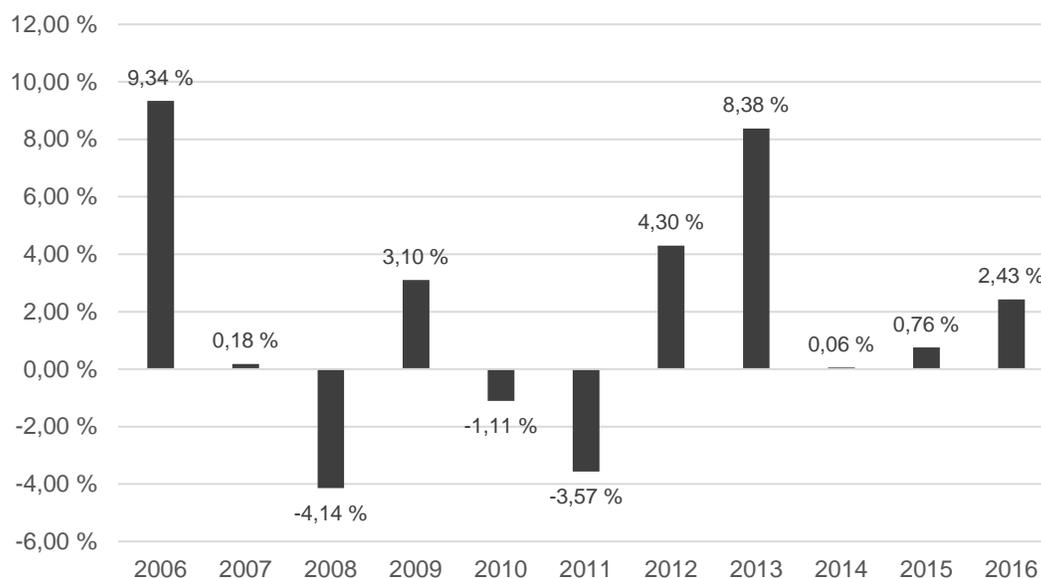
Le tableau 8 permet de comparer la performance du fonds régulier avec celle de la politique de placement et d'apprécier la valeur ajoutée par les deux gestionnaires, pour 2016 ainsi que depuis 1992. Il est donc possible de constater que, tant au cours de la dernière année (gestionnaires : 8,66 %; portefeuille de référence : 6,23 %) que depuis février 1992 (gestionnaires : 9,33 %; portefeuille de référence : 7,28 %), les gestionnaires (T.A.L., Letko Brosseau et Fiera Capital) ont donné un meilleur rendement que celui prévu par la politique de placement, démontrant encore cette année que le choix des gestionnaires retenus par le Comité de retraite s'est avéré judicieux et qu'une gestion active a donné de meilleurs résultats que ne l'aurait fait une gestion passive et indicielle.

Tableau 8		
Comparaison entre la performance du gestionnaire et la politique de placement		
	2016	1992* à 2016
Rendement du fonds régulier	8,66 %	9,33 %
Rendement de la politique de placement	6,23 %	7,28 %
Plus valeur ajoutée (retranchée)	2,43 %	2,05 %
Indice des prix à la consommation (IPC)	1,50 %	1,85 %
Rendement réel de la caisse	7,16 %	7,48 %

* À compter du 29 février 1992

Le graphique 11 illustre la valeur ajoutée dans une perspective historique et permet d'observer les fluctuations au fil des ans.

Graphique 11
Écart de rendement entre la performance des gestionnaires et le portefeuille cible (en %)



On constate la valeur ajoutée en 2016 (2,43 %) par rapport à la politique de placement. Il s'agit d'une performance positive réalisée malgré les faibles performances enregistrées par Fiera Capital sur les actions, particulièrement les actions canadiennes. Les rendements difficiles en termes relatifs de Fiera ont cependant été compensés, cette année, par les rendements positifs de Letko Brosseau sur les actions canadiennes et étrangères.

Une comparaison de la performance obtenue par le fonds régulier pour les différentes classes d'actifs, en regard des indices de marché, est présentée dans le tableau 9. Les cibles sont documentées dans les tableaux 6 et 7.

Tableau 9
Indicateurs de performance pour 2016

	Indice du marché	Rendements des gestionnaires	Rendements de Letko Brosseau	Rendements de Fiera Capital
Valeur court terme	0,51 %	-0,43 %	-0,79 %	1,06 %
Obligations	1,66 %	1,16 %	1,15 %	1,27 %
Actions canadiennes	21,08 %	24,18 %	29,25 %	15,62 %
Actions étrangères	4,30 %	7,16 %	10,84 %	2,80 %
Rendement du portefeuille		8,66 %	10,81 %	5,21 %
Rendement du marché		6,23 %	6,59 %	5,65 %
Valeur ajoutée (retranchée)		2,43 %	4,22 %	-0,44 %

En 2016, ce sont les placements dans les actions canadiennes et étrangères qui ont contribué à la valeur ajoutée réalisée. La performance détaillée pour chacun des gestionnaires est disponible dans la section suivante.

Letko Brosseau

Le tableau 9 permet de comparer la performance obtenue par Letko Brosseau pour les différentes classes d'actifs en regard des indices du marché.

En 2016, la stratégie de Letko Brosseau affiche un rendement de 10,8 % par rapport à un rendement de 6,6 % pour son portefeuille cible. Depuis l'octroi du mandat en 2002, la valeur ajoutée annualisée de cette stratégie est de 3,5 %, pour un rendement annuel moyen de 9,1 %, soit un niveau supérieur aux objectifs fixés par la politique de placement.

À noter que les actifs du fonds régulier gérés par Letko Brosseau à la fin de 2016 s'élèvent à 111 082 447 \$, soit 61,8 % de ce fonds.

La performance positive de Letko Brosseau en 2016 s'explique par les éléments suivants :

- Pour les actions canadiennes, le gestionnaire a maintenu un portefeuille surpondéré dans les secteurs de la consommation discrétionnaire, des industrielles et des télécommunications. La sélection judicieuse des titres explique en grande partie la valeur ajoutée en 2016. Ici on peut citer Teck resources (matériaux), Canadian Natural Resources (énergie), Banque de Montréal (services financiers), Air Canada et Bombardier (industrielles). De plus, le fait d'éviter le pire secteur en 2016, soit les soins de santé, qui ont enregistré un rendement de - 78 %, explique également une partie de cette valeur ajoutée;
- Pour les actions étrangères, dans un marché boursier haussier, la stratégie affiche un rendement de 10,8 % avec une remarquable valeur ajoutée de 6,5 %. Cette bonne performance s'explique en grande partie par la sélection des titres comme Freeport-McMoRan, Arkema et Hewlett Packard. Les placements dans le fonds pays émergents du gestionnaire ont également été très bénéfiques, avec un rendement de 19,7 %;
- Pour les obligations, rappelons que l'objectif du gestionnaire est la préservation du capital. À cet égard, celui-ci continue à préconiser un positionnement défensif avec une structure de placement basée sur une durée beaucoup plus courte que l'indice de référence (respectivement 2,4 années et 7,4 années), un positionnement qui est responsable de la valeur retranchée de 2016. Cette stratégie a permis de mieux protéger la valeur des obligations avec la hausse des taux d'intérêt observée lors du quatrième trimestre. Letko Brosseau continue à garder également une allocation qui favorise la surpondération des obligations provinciales et municipales et la sous-pondération des obligations corporatives et fédérales. Au niveau de la cote de risque, il importe de noter la bonne qualité du portefeuille obligataire détenu par ce gestionnaire;
- L'allocation des actifs avec la surpondération des actions au détriment des obligations a encore été cette année un facteur positif.

Fiera Capital

Le tableau 9 illustre également la performance obtenue par Fiera Capital pour les différentes classes d'actifs en regard des indices du marché.

Après trois années successives de valeur ajoutée, Fiera Capital a généré une valeur retranchée (0,4 %). Ainsi, en 2016, la stratégie a enregistré un rendement de 5,2 % par rapport à un rendement de 5,6 % pour son portefeuille cible. Depuis l'octroi du mandat en janvier 2013, la valeur ajoutée annualisée de cette stratégie est de 1,5 % pour un rendement annuel moyen de 12,4 %, soit une performance très positive qui est conforme aux attentes fixées par la politique de placement.

Les actifs du fonds régulier gérés par Fiera Capital à la fin de 2016 s'élèvent à 68 517 479 \$, soit 38,2 % de ce fonds.

La performance de Fiera Capital en 2016 s'explique par les éléments suivants :

- Pour les actions canadiennes, rappelons que la stratégie choisie est une stratégie qui a une approche fondamentale ascendante de style « Core ». Dans un marché canadien haussier, cette stratégie a enregistré un rendement de 15,6 % avec une valeur retranchée de 5,5 %. Il s'agit d'une performance difficile en termes relatifs. Cette moins-value est expliquée par la sélection de certains titres du secteur des matériaux, notamment des aurifères comme Barrick Gold Corp et du secteur des soins de santé avec le titre de Concordia Healthcare;
- Pour les actions mondiales, la stratégie choisie s'appuie sur une approche fondamentale qui identifie des entreprises d'excellentes qualités ayant des évaluations attrayantes et un potentiel de croissance supérieur. En 2016, la stratégie a affiché un rendement de 2,8 % avec une valeur retranchée de 1,5 %. Cette performance négative est expliquée par la répartition sectorielle. Le gestionnaire a choisi de ne pas investir dans le secteur de l'énergie, ce qui n'était pas une bonne décision compte tenu de l'augmentation du prix du pétrole. La sélection de certains titres comme Nike Inc. et Wells Fargo Co a nui à la performance de cette stratégie. À noter que sur 4 ans, cette stratégie a enregistré des rendements supérieurs à l'indice de référence;
- Au niveau des titres à revenu fixe, la performance inférieure à celle du FTSE TMX Univers obligataire (respectivement 1,3 % et 1,7 %) s'explique par la valeur retranchée de la stratégie tactique en raison de la gestion de la durée. L'autre stratégie choisie, soit la stratégie active qui est indiciaire dans une large mesure, a enregistré une performance positive conforme aux attentes. Quant à la cote de risque, il importe de noter la bonne qualité du portefeuille obligataire détenu par Fiera Capital;
- L'allocation des actifs avec la surpondération des actions au détriment des obligations a encore été cette année un facteur positif.

HISTORIQUE DES RENDEMENTS DU FONDS RÉGULIER

Les rendements du fonds régulier des 25 dernières années, se terminant le 31 décembre 2016, comparativement aux rendements du portefeuille cible, sont présentés au tableau 10.

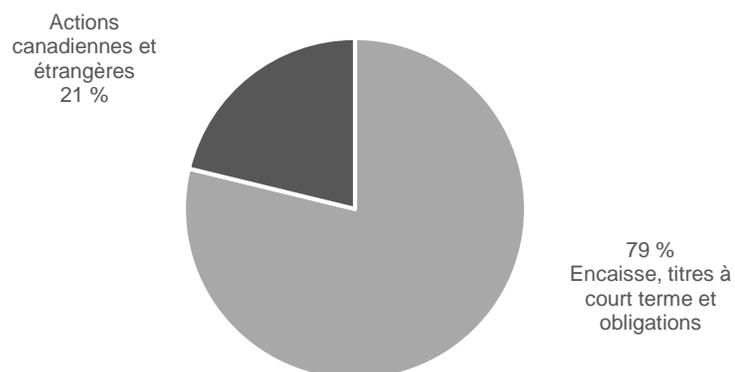
Tableau 10			
Historique du rendement annuel du fonds régulier			
Année	Rendements du fonds régulier	Rendements du portefeuille cible	Valeur ajoutée (retranchée)
1992	5,9 %	6,6 %	-0,7 %
1993	16,7 %	17,9 %	-1,2 %
1994	3,1 %	2,3 %	0,8 %
1995	15,1 %	14,7 %	0,4 %
1996	14,0 %	13,3 %	0,7 %
1997	14,0 %	11,8 %	2,2 %
1998	10,4 %	10,3 %	0,1 %
1999	16,2 %	13,7 %	2,5 %
2000	5,7 %	5,6 %	0,1 %
2001	0,6 %	-3,2 %	3,8 %
2002	2,2 %	-4,8 %	7,0 %
2003	21,7 %	14,0 %	7,7 %
2004	14,8 %	9,4 %	5,4 %
2005	16,8 %	12,4 %	4,4 %
2006	21,2 %	11,9 %	9,3 %
2007	1,6 %	1,4 %	0,2 %
2008	-18,5 %	-14,3 %	-4,2 %
2009	16,1 %	13,0 %	3,1 %
2010	7,5 %	8,6 %	-1,1 %
2011	-2,6 %	1,0 %	-3,6 %
2012	12,0 %	7,6 %	4,4 %
2013	21,7 %	13,4 %	8,3 %
2014	10,9 %	10,8 %	0,1 %
2015	7,0 %	6,3 %	0,8 %
2016	8,7 %	6,2 %	2,4 %

De 1991 à avril 2002	Gestion du portefeuille du Régime par T.A.L.
De mai 2002 à 2012	Gestion du portefeuille du Régime par Letko Brosseau
Depuis 2013	Gestion du portefeuille du Régime par Letko Brosseau et Fiera Capital

FONDS CONSERVATEUR

Le graphique 12 illustre la répartition retenue par le gestionnaire pour le fonds conservateur en 2016.

Graphique 12
Répartition des actifs du fonds conservateur
au 31 décembre 2016



Les cibles sont :

Encaisse, titres à court terme et obligations

80 %

Titres de participation : actions canadiennes et étrangères

20 %

Total **100 %**

Rappelons que le fonds conservateur vise à offrir une autre option de placement aux participants à l'approche de la retraite et qui souhaitent investir dans un fonds moins sensible à la volatilité des marchés. En conséquence, la politique de placement retenue pour ce fonds a comme objectif de réduire la possibilité de pertes à la suite d'une baisse importante des marchés financiers.

Le tableau 11 compare la performance du gestionnaire avec celle de la politique de placement et permet de constater la valeur retranchée réalisée en 2016.

Tableau 11 Fonds conservateur Comparaison entre la performance du gestionnaire et la politique de placement		
	2016	2009* à 2016
Rendement du gestionnaire	4,9 %	5,6 %
Rendement de la politique	3,3 %	6,2 %
Valeur ajoutée	1,6 %	-0,6 %
IPC	1,5 %	1,5 %
Rendement réel de la caisse	3,4 %	4,1 %

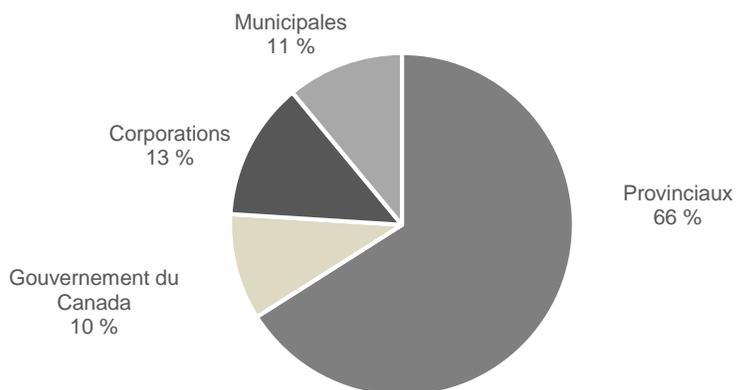
* À compter du 31 mai 2009

Le rendement du fonds conservateur est de 4,9 % en 2016, avec une valeur ajoutée de 1,6 % par rapport au portefeuille de référence. Cette valeur ajoutée s'explique en grande partie par les stratégies du gestionnaire qui consiste à :

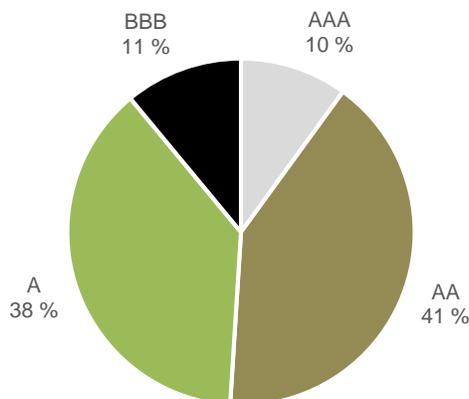
- Faire une sélection appropriée des titres de participation canadiens et étrangers en 2016, et ce, comme expliqué précédemment;
- Investir, pour le revenu fixe, dans un portefeuille obligataire avec une durée très courte par rapport à l'indice; cette stratégie a été bénéfique en 2016 avec la hausse des taux d'intérêt enregistrée à la fin de l'année, ce qui a permis au gestionnaire d'ajouter de la valeur durant le quatrième trimestre, tout en protégeant mieux les actifs investis comparativement à une stratégie avec une durée plus longue. Toutefois, pour l'année 2016, les rendements de cette stratégie sont légèrement inférieurs à ceux de l'indice en raison de l'évolution des taux d'intérêt.

Les graphiques 13 et 14 rappellent que l'objectif du gestionnaire dans cette catégorie d'actifs est d'investir dans un portefeuille obligataire de qualité et de réduire le risque de perte financière importante.

Graphique 13
Fonds conservateur
Distribution du revenu fixe (2016)



Graphique 14
Fonds conservateur
Cote de risques des obligations (2016)



HISTORIQUE DES RENDEMENTS DU FONDS CONSERVATEUR

Les rendements du fonds conservateur depuis sa création le 31 mai 2009 et se terminant le 31 décembre 2016, comparativement aux rendements du portefeuille cible, sont présentés au tableau 12.

Tableau 12 Historique du rendement annuel du fonds conservateur			
Année	Rendements du fonds conservateur	Rendements du portefeuille cible	Valeur ajoutée (retranchée)
2009	5,6 %	7,0 %	-1,4 %
2010	6,1 %	7,6 %	-1,5 %
2011	3,4 %	6,7 %	-3,3 %
2012	5,4 %	5,2 %	0,2 %
2013	9,5 %	4,0 %	5,5 %
2014	5,4 %	9,7 %	-4,3 %
2015	2,7 %	4,5 %	-1,8 %
2016	4,9 %	3,3 %	1,6 %

Depuis le 31 mai 2009	Gestion du portefeuille du Régime par Letko Brosseau
--------------------------	--

Perspective 2017

L'année 2017 permettra au Comité de retraite et à la Direction du Régime de finaliser certains projets amorcés en 2016 et d'entamer de nouveaux dossiers.

Parmi ceux-ci, mentionnons le dossier du fonds de revenu viager (FRV). Une analyse d'opportunité pour l'implantation d'un FRV à même le RRCCUQ sera effectuée. Cette analyse abordera les questions entourant les besoins, les impacts et les enjeux afférents à la mise en place de cette option pour les chargés de cours participants au Régime.

Le Comité de retraite aura à se pencher sur le dossier de la gestion des risques et sur l'amélioration des procédures de contrôles. Si tout se déroule comme convenu, le rapport final sera déposé au Comité de retraite avant la fin de l'année 2017.

Pour le volet placement, le travail continuera sur la révision de la politique de placement en collaboration avec le consultant externe choisi à cet effet. À rappeler que l'objectif étant l'optimisation du rendement total de la caisse par des investissements de qualité et l'assurance d'avoir des liquidités adéquates, tout en maintenant un niveau de risque acceptable et approprié. Cette révision tiendra compte des nouvelles perspectives économiques et financières auxquelles le Régime de retraite sera confronté au cours des prochaines années.

Toujours dans le volet placement, l'évaluation des mandats des gestionnaires Letko Brosseau et Fiera Capital sera effectuée au début de l'année 2017, et ce, conformément aux critères d'évaluation mentionnés dans la politique de placement. Cette évaluation sera également effectuée en collaboration avec la firme de consultation choisie.

Une mise à jour de l'étude sur le profil des participants qui ont quitté pour prendre leur retraite, réalisée en 2014, sera aussi effectuée. Cela permettra aux membres du Comité de retraite de mieux cerner la situation des chargés de cours participants au moment de la retraite.

Enfin, le volet information aux participants demeurera, comme par les années passées, une priorité pour les membres du Comité de retraite. Par conséquent, des communiqués traitant des principales préoccupations des participants au Régime continueront d'être publiés en 2017.

Membres du Comité au 31 décembre 2016

UQAM



Mme Marie Bouvier*
Chargée de cours
bouvier.marie@uqam.ca
Représentante des chargés de cours



Mme Jacynthe Drolet*
Directrice
Service des ressources humaines
drolet.jacynthe@uqam.ca
Représentante de l'employeur

UQTR



M. Léo Marcotte**
Président
Chargé de cours
leo.marcotte@uqtr.ca
Représentant des chargés de cours



M. Éric Hamelin*
Directeur
Service des ressources humaines
eric.hamelin@uqtr.ca
Représentant de l'employeur

UQAC



M. Mustapha Élayoubi*
Chargé de cours
elayoubi7@hotmail.ca
Représentant des chargés de cours



M. Éric Pilote
Doyen des affaires départementales
Eric_pilote@uqac.ca
Représentant de l'employeur

UQAR



Mme Hélène Montreuil**
Chargée de cours
helene@madamemontreuil.ca
Représentante des chargés de cours



M. Simon Corriveau**
Vice-président
Directeur
Services à la communauté
universitaire au campus de Lévis
simon_corriveau@uqar.ca
Représentant de l'employeur

UQO



M. Gilles Pelletier
Chargé de cours
gilles.pelletier@uqo.ca
Représentant des chargés de cours



M. Mario Auclair**
Directeur
Service des ressources humaines
mario.auclair@uqo.ca
Représentant de l'employeur

UQAT



M. Benoit Perron
Chargé de cours
Benoit.Perron4@uqat.ca
Représentant des chargés de cours



M. Ghislain Girard
Directeur des finances et des
approvisionnements
ghislain.girard@uqat.ca
Représentant de l'employeur

ENAP



M. Claude Paul-Hus
Chargé de cours
claud paul-hus@enap.ca
Représentant des chargés de cours



Mme Lyne Drapeau
Directrice
Service des ressources
humaines
lyne.drapeau@enap.ca
Représentante de l'employeur

ÉTS



Mme Katy Lagacé
Chargée de cours
katy.lagace@etsmtl.ca
Représentante des chargés de cours



M. Claude Marchand
Directeur
Service des ressources
humaines
claud.marchand@etsmtl.ca
Représentant de l'employeur

REPRÉSENTANTE DES PARTICIPANTS NON ACTIFS



Mme Thérèse Lafrance
lafrance.therese@uqam.ca

MEMBRE INDÉPENDANT



M. Martin Latulippe
martin.latulippe@bretraite.ulaval.ca

MEMBRE EXTERNE



M. Marc-André Lapointe
marc-andre.Lapointe2@USherbrooke.ca

DIRECTION DU RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS - RRCCUQ



M. Jean-Philippe Tremblay
Directeur du Régime
rrccuq@uqubec.ca



Mme Josée Boutet
Agente d'administration
rrccuq@uqubec.ca



M. Zaki Taboubi
Conseiller
rrccuq@uqubec.ca

- * Membre du Comité de placement
- ** Membre du Comité exécutif

En 2016, le Comité de retraite s'est réuni quatre fois, avec un taux de participation de 79 %.

EXERCICE TERMINÉ
LE 31 DÉCEMBRE 2016

MALLETTE

Société de
comptables professionnels agréés

**Régime de retraite des chargés
de cours de l'Université du Québec**

États financiers
Au 31 décembre 2016

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux participants du
Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du **RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2016 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne du Régime portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec au 31 décembre 2016, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

*Mallette S.E.N.C.R.L.*¹

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Québec, Canada
Le 24 mars 2017

¹ CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A110548

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre

2016

2015

ACTIF

PLACEMENTS (note 3)

Marché monétaire	4 958 126 \$	4 990 150 \$
Obligations	33 098 682	32 501 728
Fonds communs	74 128 410	67 826 942
Actions canadiennes	29 263 889	22 197 923
Actions étrangères	38 339 967	35 412 115
	179 789 074	162 928 858

CRÉANCES

Cotisations à recevoir de l'employeur	605 973	567 203
Cotisations à recevoir des participants	605 973	567 203
Cotisations volontaires et transferts	1 591	109 690
Revenus de placements	360 975	291 764
Taxes à la consommation	53 948	63 115
Autres (note 7)	31 322	28 461
	1 659 782	1 627 436

ENCAISSE

3 308 695	4 178 059
184 757 551	168 734 353

PASSIF

CHARGES À PAYER (note 5)	267 644	216 273
PRESTATIONS À PAYER	67 002	716 493
SOLDE À PAYER SUR LES TRANSACTIONS MOBILIÈRES	68 000	126 709
	402 646	1 059 475

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

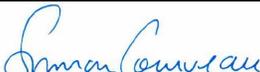
184 354 905 \$ 167 674 878 \$

OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

184 354 905 \$ 167 674 878 \$

Pour le comité de retraite :


_____, administrateur


_____, administrateur

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2016

2015

AUGMENTATION DE L'ACTIF

Cotisations de l'employeur	5 759 515 \$	5 717 377 \$
Cotisations des participants		
Régulières	5 759 515	5 717 377
Volontaires	523 079	178 589
Transferts provenant d'autres régimes	85 904	176 549
	12 128 013	11 789 892

Revenus de placements		
Intérêts	993 507	1 046 017
Dividendes	1 718 451	2 159 248
Fonds communs de placements	1 428 919	1 606 129
	4 140 877	4 811 394

Variations des justes valeurs des placements (note 6)	10 442 340	6 119 643
	26 711 230	22 720 929

DIMINUTION DE L'ACTIF

Frais d'administration		
Salaires et charges sociales	87 201	90 045
Assurances fiduciaires	9 173	9 410
Auditeur	8 973	9 524
Changement de système informatique	-	26 896
Frais de formation, de déplacements et de représentation	17 688	15 438
Frais d'enregistrement	28 267	26 366
Frais divers	12 013	486
Fiduciaire	83 612	72 560
Gestionnaires de placements	566 334	544 984
Honoraires professionnels	23 154	9 174
Soutien administratif	135 100	132 527
	971 515	937 410

Prestations versées		
Cessations d'emploi	415 778	272 672
Décès	604 783	427 244
Retraites	7 556 909	11 534 706
	8 577 470	12 234 622

Transferts vers d'autres régimes	482 218	440 798
	10 031 203	13 612 830

AUGMENTATION DE L'ACTIF NET

16 680 027 9 108 099

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS, début de l'exercice

167 674 878 158 566 779

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS, fin de l'exercice

184 354 905 \$ 167 674 878 \$

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2016

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU RÉGIME

Les renseignements suivants contiennent une description générale du Régime et sont extraits du Règlement qui le régit. Les lecteurs devront se référer au texte du Règlement s'ils désirent une information plus complète.

Généralités

Depuis le 1er juin 1990, l'Université du Québec (Université) offre à l'ensemble de ses chargés de cours un régime de retraite à cotisations déterminées qui est enregistré selon la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Québec).

Cotisations du participant

Tout chargé de cours qui adhère au Régime est tenu d'y cotiser pour l'année civile de son adhésion. La cotisation du participant, effectuée par retenue salariale, est égale, à son choix, à 2,75 %, à 5,5 % ou à 9 % de sa rémunération, sans toutefois excéder le montant qu'il lui est permis de déduire dans le calcul de son revenu imposable en vertu des règles fiscales applicables. À défaut d'indication de sa part au moment de l'adhésion, le taux de sa cotisation est fixé à 2,75 % de sa rémunération.

Cotisations de l'employeur

L'Université verse, au même moment que le participant, un montant égal à la cotisation régulière du participant, laquelle est portée au crédit de ce participant.

Cotisations volontaires

Un participant actif peut verser des cotisations volontaires suivant les modalités arrêtées par le comité de retraite, pourvu que le total de ces cotisations n'excède pas le maximum permis par la Loi de l'impôt sur le revenu, comme il est précisé à l'article 4.8 du Règlement du Régime de retraite des chargés de cours « Limitation du niveau des cotisations ». Ces sommes sont traitées distinctement des cotisations courantes.

Fonds conservateur

Les participants du Régime âgés de 50 ans et plus ont la possibilité de transférer la moitié ou la totalité de leurs actifs dans le fonds conservateur qui, par définition, devrait être moins volatile. L'objectif est d'offrir aux participants qui en font la demande un rendement plus stable au cours des années précédant leur départ à la retraite.

Les actifs de ce fonds sont investis dans des fonds communs d'obligations et d'actions présentés à la rubrique « Fonds communs » de la partie « Placements » de l'état de la situation financière.

Prestations versées et transferts vers d'autres régimes

Ces postes sont constitués des versements effectués par le Régime pour le compte des participants vers un autre régime de retraite, un compte de retraite immobilisé, un fonds de revenu viager ou un régime enregistré d'épargne-retraite et ils incluent également les versements au comptant.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2016

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU RÉGIME (suite)

Retraite normale

La date normale de retraite est le premier jour du mois qui coïncide avec ou qui suit le soixante-cinquième (65e) anniversaire de naissance du participant.

Retraite anticipée

Le participant peut prendre sa retraite avant la date normale de sa retraite, le premier jour de tout mois compris entre son cinquante-cinquième (55e) et son soixante-cinquième (65e) anniversaire de naissance.

Retraite ajournée

Lorsqu'un participant demeure à l'emploi de l'Université après la date normale de sa retraite, il peut continuer de cotiser au Régime jusqu'à l'âge de soixante-neuf (69) ans et le paiement de sa rente est ajourné.

Prestations de retraite

Le participant qui prend sa retraite peut acheter une rente annuelle viagère auprès d'une institution financière habilitée à transiger des contrats de rente viagère au Canada en fonction du solde de son compte. L'institution financière est choisie par le participant.

La forme normale de la rente est une rente viagère. Le contrat d'achat de la rente viagère doit prévoir, s'il y a conjoint au décès du participant, que son conjoint reçoive une rente égale à 60 % de la rente du participant.

Lorsqu'un participant décède avant d'avoir pris sa retraite, un montant égal au solde de son compte devient non immobilisé et est transféré à son conjoint ou, à défaut de conjoint admissible, à ses ayants droit.

Incessibilité et insaisissabilité

Les cotisations, rentes et autres prestations payables en vertu du Régime sont incessibles et insaisissables.

Nonobstant le premier alinéa, lorsqu'il s'agit d'un partage survenant à l'occasion d'un divorce, d'une annulation de mariage ou d'une séparation entre conjoints et sous réserve des dispositions de toute législation applicable concernant les cessions de droits entre anciens conjoints, le participant peut céder à son ex-conjoint toute partie des montants accumulés dans son compte. Dans ce cas, le conjoint est réputé, quant à la partie cédée, avoir participé au Régime et avoir mis fin à sa participation à la date d'exécution du partage.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2016

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers ont été établis selon les normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite en se référant aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé pour les exigences autres que celles concernant le portefeuille de placements.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

Le Régime évalue initialement ses actifs et passifs à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements, qui sont évalués à la juste valeur.

Placements

Les achats et les ventes de placements sont comptabilisés à la date de transaction.

La juste valeur est évaluée de la façon suivante :

- Pour les placements de marché monétaire, le coût correspond à leur juste valeur compte tenu de leurs échéances à court terme;
- Pour les obligations, des données sont obtenues auprès de firmes de cotation ou, à défaut, une grille utilisant les taux de rendement du marché est employée;
- Pour les unités de fonds communs, la juste valeur représente la quote-part de la participation du Régime sur l'ensemble de chacun de ces fonds et est déterminée à partir de l'évaluation soumise par le gestionnaire de fonds;
- Pour les actions, le cours à la clôture des marchés boursiers est utilisé.

Les coûts de transaction engagés pour l'achat et la vente de placements sont comptabilisés dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations dans la période où ils sont engagés.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2016

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations sont convertis aux taux de change en vigueur au moment de l'enregistrement des transactions. Les gains ou les pertes résultant des fluctuations dans les taux de change sont reflétés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations dans les revenus de placements.

Comptabilisation des revenus

Les cotisations salariales et les cotisations de l'employeur sont comptabilisées au moment où les services ont été rendus par les participants à l'employeur.

Les revenus de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les variations des justes valeurs de placements réalisées sont calculées selon la méthode du coût d'acquisition moyen. Les variations des justes valeurs non réalisées sont attribuables à la plus-value ou à la moins-value des placements au cours de l'exercice.

3. PLACEMENTS

	2016	2015
Marché monétaire		
Billets provinciaux	2 696 096 \$	849 161 \$
Bons du Trésor	2 262 030	4 140 989
	4 958 126	4 990 150
Obligations		
Obligations canadiennes		
Fédérales	1 718 414	3 023 400
Provinciales	26 732 319	25 230 879
Municipales	2 361 504	1 223 880
Corporatives	2 286 445	3 023 569
	33 098 682	32 501 728
Fonds communs		
Marché monétaire	3 199 257	2 972 347
Obligations	15 656 751	14 627 319
Actions*	55 272 402	50 227 276
	74 128 410	67 826 942
À reporter	112 185 218 \$	105 318 820 \$

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2016

3. PLACEMENTS (suite)

	2016	2015
Reporté	112 185 218 \$	105 318 820 \$
<hr/>		
Actions		
Actions canadiennes - par secteur d'activité		
Matériaux	3 574 389	2 546 522
Industrie	3 037 838	2 273 840
Télécommunications	2 553 936	2 054 255
Consommation discrétionnaire	6 187 595	5 428 710
Biens de consommation de base	708 264	625 558
Énergie	6 508 501	3 860 460
Finance	5 825 792	4 679 997
Technologie de l'information	867 574	728 581
	<hr/>	<hr/>
	29 263 889	22 197 923
<hr/>		
Actions étrangères - par pays		
Allemagne	1 986 554	1 642 727
Australie	304 423	378 113
Bermudes	347 561	381 145
Brésil	108 453	77 382
Danemark	934 407	786 291
Espagne	436 772	251 499
États-Unis	20 119 741	19 225 207
Finlande	293 898	140 623
France	4 055 631	3 767 703
Îles Cayman	-	481 599
Irlande	671 351	159 686
Japon	2 990 381	2 279 635
Pays-Bas	3 668 082	3 111 849
Royaume-Uni	1 717 837	1 787 090
Suède	-	187 533
Suisse	704 876	754 033
	<hr/>	<hr/>
	38 339 967	35 412 115
<hr/>		
	179 789 074 \$	162 928 858 \$
<hr/>		

* Au 31 décembre 2016, les actions des fonds communs transigées en monnaies étrangères représentaient 69 % (2015 - 73 %).

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2016

3. PLACEMENTS (suite)

Au 31 décembre 2016, les valeurs unitaires des fonds sont les suivantes :

	2016	2015
Fonds régulier	37,9240 \$	35,1010 \$
Fonds conservateur	15,1391 \$	14,3815 \$

Les placements comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour établir les évaluations. Cette hiérarchie comprend trois niveaux :

Niveau 1 - Les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 - Évaluation à partir de données observables sur le marché pour l'actif ou le passif, obtenues directement ou indirectement;

Niveau 3 - Évaluation à partir de données autres que les données observables sur le marché pour l'actif ou le passif.

	2016		
	Niveau 1	Niveau 2	Total
Marché monétaire	4 958 126 \$	-	4 958 126 \$
Obligations	27 042 119	6 056 563	33 098 682
Fonds communs	-	74 128 410	74 128 410
Actions	67 603 856	-	67 603 856
	99 604 101 \$	80 184 973 \$	179 789 074 \$

	2015		
	Niveau 1	Niveau 2	Total
Marché monétaire	4 990 150 \$	-	4 990 150 \$
Obligations	28 071 352	4 430 376	32 501 728
Fonds communs	-	67 826 942	67 826 942
Actions	57 228 893	-	57 228 893
Sociétés en commandite	381 145	-	381 145
	90 671 540 \$	72 257 318 \$	162 928 858 \$

Au cours des exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015, il n'y a eu aucun transfert significatif dans les évaluations des actifs financiers entre les niveaux 1 et 2.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2016

4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Les objectifs du Régime visent à optimiser les rendements tout en assurant un niveau de risque approprié, considérant que celui-ci est assumé par les participants. La gestion du capital du Régime est confiée à des gestionnaires qui ont la responsabilité de gérer les placements en respectant la politique de placement adoptée par le comité de retraite.

Dans le cours normal de ses activités, le Régime est exposé à des risques dont les plus significatifs sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Il a mis en place des politiques et procédures qui régissent l'ampleur de l'exposition du Régime aux risques les plus significatifs.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour le Régime si une contrepartie manque à son obligation. Ce risque découle principalement du portefeuille de placements.

Afin de limiter au minimum le risque de crédit, la politique de placement prévoit :

- Des limites minimales et maximales pour chacune des catégories de placement;
- Une répartition des titres de marché monétaire et d'obligations entre divers émetteurs de qualité dont la cote de crédit provenant de sources reconnues n'est pas inférieure à R-1 et BBB respectivement au moment de leur achat;
- Une limite globale de 5 % de la juste valeur totale du portefeuille ne pourra être investie dans les titres d'un même émetteur, d'une seule corporation canadienne ou étrangère.

Le comité de placement, relevant du comité de retraite, effectue périodiquement une revue du portefeuille de placements et des transactions survenues.

Qualité du portefeuille d'obligations (fonds régulier - Letko Brosseau)

	2016	2015
AAA	9 %	15 %
AA	37	30
A	49	50
BBB	5	5
	100 %	100 %

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2016

4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

Qualité du portefeuille d'obligations des fonds communs (fonds régulier - Fiera Capital)

	2016	2015
AAA	28 %	15 %
AA	25	28
A	36	43
BBB	10	8
Non cotées*	1	6
	100 %	100 %

* Les placements non cotés à l'intérieur des fonds communs se composent d'encaisse, d'instruments financiers à court terme et d'obligations de certaines municipalités.

Qualité du portefeuille d'obligations des fonds communs (fonds conservateur - Letko Brosseau)

	2016	2015
AAA	10 %	15 %
AA	41	36
A	38	39
BBB	11	10
	100 %	100 %

Aux 31 décembre 2016 et 2015, l'échéance des obligations du fonds régulier, excluant les sous-jacents des fonds communs, est la suivante :

	2016		
	Cinq ans et moins	Six à dix ans	Onze ans et plus
	27 242 680 \$	4 971 970 \$	884 032 \$
	2015		
	Cinq ans et moins	Six à dix ans	Onze ans et plus
	25 936 710 \$	6 462 407 \$	102 611 \$

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2016

4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Régime ne soit pas en mesure de faire face rapidement et d'une manière économique à ses besoins en liquidités. Les besoins en liquidités sont gérés par le biais du revenu généré par les placements et par les cotisations des participants et de l'employeur, et en investissant dans des biens liquides négociés en Bourse qui peuvent facilement être vendus et convertis en espèces. Ces sources de fonds servent au service des prestations de retraite, à faire des placements additionnels et à financer les frais d'administration.

Les passifs financiers du Régime ont une échéance de moins d'un an.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des facteurs du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix.

A) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la juste valeur de l'actif net disponible pour le service des prestations.

Les placements en titres à court terme et en obligations portent intérêt à taux fixes et exposent donc le Régime au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Le Régime n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2016, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables restant constantes, les justes valeurs des obligations, excluant les fonds communs, auraient, selon le cas, diminué ou augmenté d'environ 794 000 \$ (2015 - 748 000 \$), et toutes choses étant égales par ailleurs, l'état de la situation financière aurait varié de la même somme. La sensibilité des titres d'emprunts aux taux d'intérêt a été évaluée selon la durée pondérée du portefeuille. Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2016

4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché

B) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le Régime possède des instruments financiers en devises et une proportion de 22 % (2015 - 23 %), excluant les sous-jacents des fonds communs, est investie en monnaies étrangères. Le Régime est conséquemment exposé à des risques découlant des variations des taux de change.

Le risque de change est contrôlé par le biais de dispositions relatives à la répartition des actifs pouvant être investis dans des placements étrangers.

Au 31 décembre 2016, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 10 % par rapport aux autres devises, toutes les autres variables restant constantes, l'état de la situation financière aurait diminué ou augmenté d'environ 3 957 000 \$ (2015 - 3 794 000 \$). Cette sensibilité ne tient pas compte des sous-jacents des fonds communs. Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif.

C) Autre risque de prix

L'autre risque de prix correspond au risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en fonction des changements des cours boursiers.

Le Régime est exposé à l'autre risque de prix en raison de ses placements en actions et dans des fonds communs. Au 31 décembre 2016, si les cours des actions ou des fonds communs avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables restant constantes, l'état de la situation financière aurait augmenté ou diminué d'environ 14 173 000 \$ (2015 - 12 544 000 \$). Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif.

5. CHARGES À PAYER

	2016	2015
Salaires et charges sociales	50 000 \$	50 000 \$
Frais d'enregistrement	27 570	26 373
Honoraires de gestion	121 826	93 690
Frais du fiduciaire	29 849	12 470
Soutien administratif	23 479	22 873
Déductions à la source	-	10 867
Autres	14 920	-
	267 644 \$	216 273 \$

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2016

6. VARIATIONS DES JUSTES VALEURS DES PLACEMENTS

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Réalisées	4 882 809 \$	5 558 720 \$
Non réalisées	5 559 531	560 923
	10 442 340 \$	6 119 643 \$

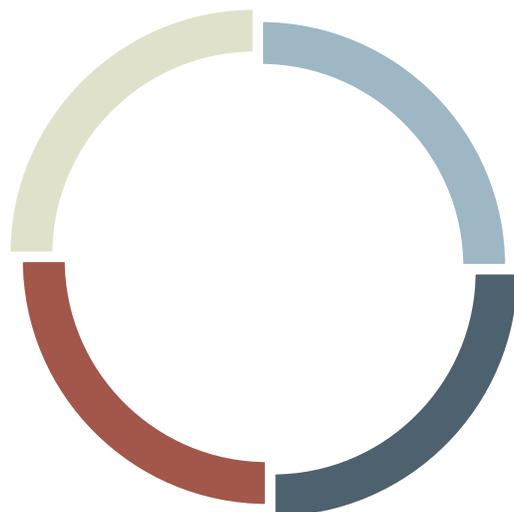
7. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

L'employeur fournit gratuitement un local au Régime et assure une partie de la rémunération globale de la direction.

Les dépenses relatives aux frais de déplacement des membres du comité de retraite sont remboursées par le Régime, lequel les réclame ensuite aux établissements participants. Un montant total de 31 322 \$ a ainsi été avancé par le Régime et est à recevoir au 31 décembre 2016 (2015 - 28 461 \$).

8. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.



Régime de retraite des chargés de cours
de l'Université du Québec

475, rue du Parvis
Québec (Québec) G1K 9H7
Téléphone : 418 657-4327
rrccuq@uquebec.ca
www.uquebec.ca/rrcc/